

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-39

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 3 juillet, à CHARLEVILLE MEZIERES

Date de convocation	26 juin 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	32 Présents
 Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M Francis ANNOULD	M Michel LALLEMAND
M Eric BACHELEZ	M Pascal LEPAGE
M Jean-Marie BARREDA	M Laurent MANTEAU
M Farid BESSADI	M Christophe MAROT
M Damien BLONDIN	M Damien MAYAUX
Mme Véronique CASTRONOVO (PV de M SERVAGI)	M Mickaël MERCIER
Mme Lydia CHARBONNIER	M Frédéric MENSER
M Samuel CHOINET	M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
M Pierre CORDIER	M Alain PANCHER
M Jean – Pierre CORVISIER	M Sébastien PAULET
M. Eric DAVIN	M Jean-Marie PIERRE
M Bruno FAUCHERON	M Boris RAVIGNON
Mme Pascale GAILLOT	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Mario GEIS	M Claude VALDENNAIRE
M Eric GILLARDIN	Mme Valérie WOITIER
M Dominique HAMAIDE	
Mme Dominique HUMBERT	

Objet de la délibération :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Résultat du vote
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-39

Objet de la délibération :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Si le Compte Financier Unique n'a fait apparaître aucune anomalie sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire, plusieurs observations nous ont été communiquées : intégrer le calcul des intérêts courus non échus et réactiver les provisions de sur-inondation.

Pour enregistrer ces remarques une décision modificative est nécessaire en section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
art 661121 chap 66 ICNE	796,00€	art 6419 chap 013 Remboursement	1796,00 €
art 6815 chap 042 Provisions	1000,00€		
TOTAL	1796,00€	TOTAL	1796,00€

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1



Le Président de l'EPAMA

Monsieur Boris RAVIGNON